



LA RSE DES PME **EN MOUVEMENT**



SOMMAIRE



3 FAITS MARQUANTS 2018

4 ÉDITO

6 DURABILITÉ

La mobilité : levier de développement 6

Compétitivité et transition énergétique :
un travail de long terme 10

10 ans de réglementation européenne REACH 9

12 INNOVATION

La RSE, des avancées paritaires 12

Consultation CPME : les chefs d'entreprise
émettent des propositions 14

Une feuille de route française pour répondre
aux Objectifs de Développement Durable 15

16 PERFORMANCE ÉCONOMIQUE

Pour une fiscalité incitative 16

L'économie circulaire, entre bon sens
et inquiétudes 17

La France, championne de la sur-transposition 20

22 PERSPECTIVES

Retrouvez les propositions de la CPME sur les
thèmes des **Assises de la mobilité** et de **l'économie
circulaire** en pages 8 et 18.

FAITS MARQUANTS 2018

10 JANVIER

Commission
Environnement et
Développement
Durable (CEDD)

3 MARS

Journée de clôture ACT
(Assessing Low Carbon
Transition) pour les PME-ETI

11 AVRIL

Commission
Environnement et
Développement
Durable (CEDD)

3 SEPTEMBRE

Rencontre entre
Elisabeth Borne, ministre
des Transports et
François Asselin
accompagné d'une
délégation de fédérations

11 JUILLET

Lancement de
l'expérimentation
des labels RSE sectoriels
par la Plateforme RSE

19 JUIN

Participation de
François Asselin
à l'Assemblée Générale
de l'UNICEM sur
le thème de la RSE

3 OCTOBRE

1^{ère} instance paritaire
de suivi de la mise
en œuvre de
la délibération RSE

4 OCTOBRE

Forum RSE Entreprises
Contributives CPME/
C3D : la RSE, une solution
gagnante dans la relation
PME-grands groupes ?

18 OCTOBRE

Commission
Environnement et
Développement
Durable (CEDD)

19 DÉCEMBRE

Assemblée plénière
de la Plateforme RSE

6 DÉCEMBRE

2^{ème} instance
paritaire de suivi
de la mise en œuvre
de la délibération RSE

13 NOVEMBRE

Conseil national de
la transition écologique
avec Emmanuelle Wargon,
Secrétaire d'État

LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE DOIT ÊTRE SOCIALEMENT ACCEPTABLE !

L'actualité récente nous rappelle chaque jour un peu plus que la transition écologique fait partie pleinement des préoccupations de tout citoyen, qu'il soit chef d'entreprise, salarié, fonctionnaire, à la retraite, ou sans emploi. Et nous savons que pour être acceptée par tous, cette transition doit être socialement acceptable.

Les mouvements sociaux de cet hiver ont fait de la transition écologique et de la fiscalité, qu'elle induit, l'origine de leur contestation. Très vite, **la CPME a demandé un moratoire stoppant l'augmentation des nouvelles taxes sur les carburants**, soulignant le besoin « d'examiner de manière apaisée les moyens de favoriser l'indispensable transition écologique en prenant en compte la réalité des territoires, du monde du travail et le temps nécessaire pour y parvenir ».

Si elle est une nécessité environnementale, économique et sociale, la transition écologique ne doit être sacrifiée ni sur l'autel d'un capitalisme cynique et intransigeant ni sur celui d'une crise qui oublierait qu'écologie et économie sont compatibles.

Les chefs d'entreprise nous le disent : les citoyens qu'ils sont, agissent volontiers en faveur de la protection de l'environnement, de la biodiversité, du climat..., et les dirigeants qu'ils sont également, pour peu que les efforts auxquels ils concèdent (RSE, fiscalité, économie circulaire...) aient un impact réel sur la société toute entière.



“ La CPME tient toute sa place de corps intermédiaire dans les mouvements sociaux actuels pour faire émerger les propositions des TPE-PME et de leurs dirigeants impliqués au premier chef au cœur d’une société en pleine mutation. ”

Le libéralisme tempéré et éclairé que je défends à la CPME intègre pleinement **un développement durable respectueux des femmes et des hommes qui sont notre véritable valeur ajoutée**. Vertueux pour une économie performante mais attentif à son environnement, pérenne pour que le bien commun qu’est l’entreprise profite à notre communauté dans le présent comme à l’avenir.

La feuille de route stratégique portée par la Confédération fait sienne les enjeux de développement durable que les entreprises, TPE-PME comprises, s’approprient progressivement.

Cette année, les actions que nous avons menées sur des sujets aussi divers que la mobilité, l’économie circulaire, la RSE ou REACH ont permis de **valoriser les engagements bien réels des fédérations professionnelles et des territoires adhérents à la CPME auprès de nos interlocuteurs** : syndicats de salariés, parlementaires, pouvoirs publics, administrations, partenaires privés...

La valorisation des démarches RSE de ses adhérents est une proposition portée de longue date par la Confédération, de façon constante et déterminée. Notre conviction est profonde et ancienne. Aucun opportunisme ou effet d’aubaine mais bien **la seule volonté d’une organisation patronale 100% TPE-PME de montrer les efforts importants entrepris par des professionnels qui espèrent de leurs donneurs d’ordre un juste retour**.

Cette légitimité sectorielle et territoriale est notre force, en particulier à l’heure où un grand débat national nous appelle à nous exprimer sur la transition écologique mais aussi sur la fiscalité et les dépenses publiques, l’organisation de l’État et des services publics, la démocratie ou encore la citoyenneté.

François Asselin, Président de la CPME

“ La transition écologique ne doit être sacrifiée ni sur l’autel d’un capitalisme cynique et intransigeant ni sur celui d’une crise qui oublierait qu’écologie et économie sont compatibles. ”

DURABILITÉ



LA MOBILITÉ : LEVIER DE DÉVELOPPEMENT

La mobilité s'est inscrite à l'agenda du gouvernement et des acteurs économiques et sociaux. Les travaux du ministère des Transports lors des Assises de la mobilité ainsi que la préparation du projet de loi ont été l'occasion de discussions très ouvertes avec l'ensemble des professionnels, des salariés, des ONG, etc.

Pour sa part, la CPME a noué un contact étroit avec la ministre des Transports, Elisabeth Borne et a organisé plusieurs échanges bilatéraux avec François Asselin. Ainsi, une réunion de travail s'est tenue le 3 septembre avec une délégation de fédérations professionnelles adhérentes. Ces diverses rencontres ont permis de préciser et de porter la position de la Confédération, en particulier **l'impossibilité pour les TPE-PME d'absorber une quelconque augmentation de la fiscalité environnementale sur les transports** : vignette poids lourds ou extension du versement transport...

Les propositions de la CPME pour la Loi d'Orientation de la Mobilité

Le texte, présenté par le gouvernement, redéfinit les compétences locales, incite à l'intégration du numérique dans les mobilités, accélère le développement des mobilités propres et actives, et programme le financement des investissements. La CPME fera des propositions avec trois objectifs :

1. améliorer la compétitivité et l'attractivité des entreprises
2. augmenter le pouvoir d'achat des salariés et leur employabilité
3. maîtriser la dépense publique

Début 2019, la CPME s'attachera à convaincre de la pertinence de ses propositions comme :

- Limiter le versement transport.
- Assurer la représentativité des organisations professionnelles dans les comités de partenaires.
- Garantir une concurrence loyale des plateformes multimodales de vente des titres de transport.



“ Première organisation représentative des métiers des services de l'automobile et de la mobilité, le CNPA a participé activement aux Assises de la mobilité au titre de la CPME. Il salue le profond changement d'approche qui a été opéré dans le projet de loi: l'État va au-delà d'une vision centrée sur les véhicules neufs et sur les infrastructures pour poser une stratégie fondée sur « la mobilité du quotidien ». **Le CNPA souscrit pleinement à l'objectif de réduction de l'empreinte carbone des transports prévu par le projet de loi, et rappelle également que les dispositifs doivent gagner en progressivité et en lisibilité afin d'associer positivement les Français à cette stratégie.** Il est indispensable d'inciter à un changement dans la durée des usages, dans le respect des contraintes des automobilistes, des spécificités territoriales, tout en tenant compte des évolutions du monde du travail et de l'habitat. ”

Francis Bartholomé, Président du Conseil National des Professions de l'Automobile (CNPA)



“ L'UNION sport & cycle a travaillé à la définition d'un plan vélo national lancé par le gouvernement. Le vélo est désormais considéré comme un transport du quotidien et d'avenir. **Bien plus que de nouvelles dépenses, un plan vélo est un investissement pour l'avenir.** Si les collectivités territoriales tiennent évidemment une place importante dans le développement des déplacements à vélo, le rôle joué par l'État est primordial.

Ce plan doit être un outil d'aménagement du territoire qui passera par des investissements financiers. La création d'un fonds dédié en est un excellent signal. L'enveloppe financière de 350 millions d'euros à destination des collectivités locales et l'appel à projets de l'ADEME doivent servir d'effet levier. Cependant des questions restent en suspens, notamment l'étalement de cet investissement dans le temps et la capacité des collectivités locales à investir. Nous serons donc très attentifs au rôle de l'État et à l'abondement de ce fonds dans le cadre des débats à venir au Parlement. ”

Jérôme Valentin, Président de l'UNION sport & cycle et Président de Cycleurope Industries

LES PROPOSITIONS DE LA CPME

ASSISES DE LA MOBILITÉ : MODERNISER – FINANCER – INNOVER

La réflexion autour de la mobilité est un tout qui ne doit pas opposer les modes de transport ou les énergies utilisés et qui doit considérer la mobilité comme facteur de croissance économique. Il est également nécessaire de réconcilier urbains et ruraux autour d'un objectif commun : des déplacements responsables.

La CPME présente 9 mesures permettant de répondre à ces défis : une mobilité financée, une mobilité responsable et une mobilité innovante !

Objectifs de la CPME pour la réforme de la mobilité



Favoriser l'employabilité

Faire de la mobilité un outil d'employabilité en particulier pour les jeunes en apprentissage et les personnes situées dans les territoires ruraux et péri-urbains.



Moderniser les réseaux existants

Orienter les financements existants vers l'entretien et la rénovation des réseaux existants tout en conservant la possibilité d'investir dans de nouveaux projets.



Sécuriser les déplacements

Les déplacements ne doivent plus être perçus par les salariés et les professionnels comme aléatoires (embouteillages, retards des transports en commun...).

Les transports routiers : un secteur engagé et responsable

①



19,5 %

②



19,9 %

③



56 %

Répartition des émissions de CO₂ par type de véhicules

Autres : bus et cars 3,2 % et deux-roues 1,3 %.

(Sources FNTR - Livre vert du transport routier de marchandises - CITEPA)

Les entreprises : 1^{er} financeur des transports



37,9 % Versement transport
29,9 % Billetterie voyageurs
20,6 % Collectivités publiques
8,6 % Billetterie employeurs (via remboursement des titres de transport)
3 % Autres (publicités...)

(Source : omnil)

Prix des transports 2015



LONDRES
3 €



PARIS
1,80 €



BRUXELLES
2,10 €



BERLIN
2,70 €

LES 9 PROPOSITIONS DE LA CPME

1. Prioriser les financements vers l'existant

- Remettre à niveau les réseaux de transport existants : routier, ferré et fluvial
- Renforcer la lutte contre la fraude dans les transports
- Maintenir le rôle pivot de l'AFITF en matière de financement des infrastructures multimodales et augmenter sa dotation

2. Équilibrer le coût des transports publics entre les usagers et les entreprises

- Augmenter la contribution des usagers dans le financement des transports publics
- Diminuer le versement transport pour les entreprises

3. Stopper l'inflation de la fiscalité des transports

- Ne pas instaurer d'écotaxe au niveau national
- Diminuer la TVA sur les transports de 10% à 5,5%

FINANCER LA MOBILITÉ

11 MILLIONS €/JOUR

le coût de la fraude en Île-de-France

39 MDS €

ce que rapportent les routes à l'État

(Source : FNTR à partir des données SDES)

4. Lutter contre les embouteillages

- Traiter les principaux points de congestion
- Lancer les études sur l'élargissement de certaines routes et leur sécurité

5. Réduire les accidents de la route

- Attribuer un rôle décisionnaire au Comité National de la Sécurité Routière (CNSR)
- Renforcer la sensibilisation des salariés à la sécurité routière

6. Instaurer effectivement le service minimum

- Rouvrir le débat autour du service minimum pour qu'il soit effectif
- Assurer un service minimum dans le mode ferroviaire pour les marchandises

AMÉLIORER LA SANTÉ ET L'ENVIRONNEMENT

22 MDS €

en 2030 : coût des embouteillages en France

(Source : INRIX)

7. Déployer l'intermodalité

- Pérenniser les subventions de l'État (aide au « coup de pince ») dans le transport combiné
- Débloquer les verrous fiscaux, douaniers, tarifaires, d'infrastructures et d'organisation
- Développer l'utilisation des DATA par les TPE-PME

8. Mettre en œuvre la transition énergétique

- Repenser le barème de l'indemnité kilométrique pour les trajets domicile-travail quand une solution alternative existe
- Mettre en place des incitations fiscales pour déployer des plans de mobilité dans les entreprises

9. Étudier le passage de la propriété à l'usage

- Revoir le statut des plateformes de mobilité
- Ne pas substituer aux transports en commun le développement des voitures autonomes
- Favoriser le développement des gares routières

INNOVER POUR LA MOBILITÉ DE DEMAIN

165 MILLIONS

de km parcourus par les autolib' de 2011 à 2016

(Source : groupe Bolloré)

PROPOSITIONS DOM : Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte et Réunion

- Non application de la taxe transport dans les communes domiennes ne possédant pas de transports en commun
- Mettre un terme à la situation de monopole des contrôles techniques générant des prix de visites prohibitifs
- Permettre aux DOM d'avoir accès à un prix compétitif des carburants en favorisant un approvisionnement au plus près de leur territoire et favoriser le recours aux carburants alternatifs (gaz naturel par méthanisation)

COMPÉTITIVITÉ ET TRANSITION ÉNERGÉTIQUE : UN TRAVAIL DE LONG TERME

La question du climat à travers la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie, la Stratégie Nationale Bas Carbone et les travaux sur la Valeur Tutélaire du Carbone ont occupé l'agenda du premier semestre ; l'enjeu étant de doter la France des outils lui permettant d'atteindre une économie bas carbone. Les conclusions de ces travaux devaient se tenir fin 2018 avec la présentation d'un scénario de référence sur la production d'électricité en France et la publication du nouveau calendrier de fermeture de certains réacteurs nucléaires.

La CPME a participé activement aux différentes commissions mises en place par le Premier ministre et le ministre de la Transition écologique et solidaire pour favoriser la compétitivité des entreprises françaises grâce à la transition énergétique. Le message de la Confédération est clair : **la transition énergétique demande de nombreuses compétences techniques, des financements adéquats ainsi qu'un temps de mise en œuvre non négligeable pour que les TPE-PME françaises bénéficient pleinement de ses opportunités économiques.**

“ L'enjeu de la transition écologique est de tracer le chemin de crête permettant d'amplifier les réductions d'émissions de eq CO₂ sans compromettre l'activité économique, la compétitivité des entreprises. C'est le sens de la valeur de l'action pour le climat – ou valeur tutélaire du carbone - de fournir une référence permettant de définir le périmètre des actions rentables.

Si cette valeur est de (250 €) à l'horizon 2030, cela veut dire que toutes les actions qui coûtent moins de (250 €) la tonne de eq CO₂ évitée doivent être entreprises. C'est le cas par exemple de nombreux gestes de rénovation thermique du bâtiment (isolation des combles, toits ou planchers...).

La plupart des actions pertinentes devront prendre la forme d'investissements. **Toutes les mesures de politique environnementale doivent être conçues pour favoriser ces investissements.** ”

Alain Quinet, Président de la Commission Valeur Tutélaire du Carbone et Directeur général délégué de SNCF Réseau





10 ANS DE RÉGLEMENTATION EUROPÉENNE REACH

Dix ans après le lancement de la réglementation REACH, une base de données unique au monde a été créée sur les substances chimiques. Avec plus de 8000 enregistrements pour 4000 substances, la France se classe 3^{ème} en nombre d'enregistrements après l'Allemagne et le Royaume-Uni. Les substances les plus enregistrées sont l'éthanol, le dioxyde de titane et l'aluminium.

Par ailleurs, selon le rapport de la Commission européenne de mars 2018 sur le fonctionnement du règlement, l'ampleur estimée des avantages potentiels pour la santé humaine et pour l'environnement de REACH est de l'ordre de 100 milliards d'euros sur une période de 25 à 30 ans.

Retour sur 10 ans de réglementation REACH avec le regard de la FIEEC, la Fédération des Industries Électriques, Électroniques et de Communication :

“ Quel bilan faites-vous des 10 années de réglementation REACH ?

Le règlement REACH suit une mise en œuvre progressive, dont le passage au seuil d'une tonne par an pour l'enregistrement des substances a marqué cette année une étape importante. Avec près de 24 000 substances enregistrées, sans qu'aucune n'ait été déclarée manquante depuis l'échéance, on peut dire que le dispositif introduit par le règlement fonctionne. Sa mise en œuvre a permis d'accroître la visibilité sur les risques liés aux substances chimiques et leur utilisation, ce qui permet de travailler plus sereinement sur les substitutions. Plusieurs freins existent toujours cependant, tels que le manque d'outils dans l'échange et le traitement d'information, le volume d'informations à traiter ainsi que l'identification des groupes de substances et des substances sans CAS¹.

L'émergence de sujets nouveaux tels que la prise en compte des spécificités des substances sous nano-formes et la transmission d'information en fin de vie des articles, conduit et conduira, à faire encore évoluer l'application du règlement.

Êtes-vous préparés au Brexit ?

De nombreuses incertitudes subsistent concernant les mesures que devront prendre les entreprises situées dans l'Europe des 27 et qui livrent ou se fournissent auprès d'entreprises britanniques.

En l'absence d'accord, ces entreprises seront exposées à des risques de rupture d'approvisionnement et de changement de statut vis-à-vis du règlement REACH, ce qui entraînerait pour elles des obligations nouvelles. Tous les scénarios étant possibles, il est difficile d'estimer si la préparation des entreprises est aujourd'hui suffisante. ”

Pierre Bardollet, Président du GT Substances de la FIEEC et expert environnement conformité produits, Schneider Electric



1. Numéro attribué par le Chemical Abstracts Service pour désigner une substance chimique.



INNOVATION

LA RSE, DES AVANCÉES PARITAIRES

Les suites de la délibération RSE avec les syndicats

La CPME a signé en 2017, avec les 5 syndicats de salariés (CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT, FO), une délibération paritaire sur la RSE, valorisant les démarches responsables des PME. Elle est :

- dédiée aux entreprises de moins de 500 salariés,
- négociée au niveau interprofessionnel par la CPME avec les partenaires sociaux.

Elle donne **un cadre de négociation aux branches professionnelles qui souhaiteraient, à titre volontaire et expérimental, ouvrir des discussions** permettant, entre autres, d'élaborer un tableau de bord sectoriel sur les thématiques sociales, environnementales et économiques. Cette démarche, accompagnée d'une reconnaissance comme l'allègement de certaines obligations légales, et attestée par un tiers indépendant, valoriserait les PME engagées.

La création de l'instance paritaire de suivi

Conformément à la volonté des signataires, une instance paritaire de suivi a été créée pour mettre en œuvre cet accord. L'instance s'est réunie deux fois à l'automne 2018 et a donné lieu à une première production concrète : **un cadre paritaire de thématiques RSE à destination des branches professionnelles volontaires** qui souhaiteraient entamer des négociations paritaires dans leur secteur.





Des groupes de travail prometteurs à la Plateforme RSE



Membre de la Plateforme RSE, la CPME a participé aux groupes de travail dont les résultats ont été fructueux. Ils ont donné lieu à **des avis sur la responsabilité territoriale des entreprises, l'engagement des entreprises pour la prévention des conduites addictives** (alcool, tabac et stupéfiants) et l'apport des ODD à la RSE.

Focus : la Plateforme RSE et l'ancrage territorial des PME

Le rôle des entreprises dans les territoires est essentiel, la dimension territoriale de la RSE est centrale : comment améliorer la coopération entre acteurs ?

La Plateforme RSE a analysé et illustré les impacts des entreprises sur leur territoire d'ancrage par des cas concrets et des retours d'expérience. Elle évoque ainsi les référentiels permettant de les mesurer et souligne le fait que la coopération entre acteurs et les partenariats constituent une force pour les territoires. À la suite de cet état des lieux, 12 recommandations ont été formulées pour améliorer la coopération entre acteurs. Il est également rappelé la mise en place de l'expérimentation de labels RSE sectoriels portés par les fédérations professionnelles.

La RSE, solution des relations donneurs d'ordre-fournisseurs ?



Le 4 octobre 2018, la CPME et le Collège des Directeurs du Développement (C3D) ont organisé un forum en prenant comme postulat que la RSE apporte une solution dans la relation donneurs d'ordre-fournisseurs. Retours sur les temps forts :



- **État des lieux** par Philippe Kunter, directeur Développement Durable de Bpifrance à partir du Baromètre RSE 2018 des PME et l'étude de Bpifrance Lab de mars 2018.



- **La relation en débat.** Une table ronde entre grands groupes et PME représentatives des relations donneurs d'ordre-fournisseurs a permis de comprendre en quoi la RSE impacte ces relations grâce aux témoignages de François Asselin, Président de la CPME, de PME – les entreprises Coquy et Utile & Agréable – et de Carrefour.



- **Des solutions qui fonctionnent** ont été présentées à travers des exemples concrets de bonnes pratiques de PME (Cepovett, Cepasco-Spigol, etc.) et la vision de fédérations professionnelles comme l'UNICEM.



- **Des échanges animés** dans la salle ont montré sans équivoque que le sujet est sensible et que la marge de progression reste forte.



CONSULTATION CPME : LES CHEFS D'ENTREPRISE ÉMETTENT DES PROPOSITIONS

En novembre, le mouvement des gilets jaunes a dénoncé la hausse brutale du prix des carburants, la considérant comme socialement inacceptable. Consciente des conséquences de cette augmentation sur le pouvoir d'achat des ménages et sur la compétitivité des entreprises, la CPME demande un moratoire que le gouvernement décidera quelques semaines plus tard.

Au-delà des impacts économiques, la CPME regrette que le produit de la fiscalité écologique aille sans distinction au budget de l'État rendant ainsi inopérant son caractère incitatif.

Plus largement, la transition écologique est identifiée comme l'une des préoccupations principales des Français que le gouvernement inscrit au nombre des thématiques retenues dans le cadre du grand débat national. Ce sont notamment les questions d'isolation des logements et d'efficacité énergétique que le chef de l'État pose dans sa lettre aux Français. La CPME a alors décidé d'organiser, en amont de la grande consultation, des échanges avec ses TPE-PME. Sans surprise la fiscalité est un sujet que les chefs d'entreprise abordent massivement tout comme la nécessaire prise en compte des spécificités territoriales et climatiques dans les dispositifs envisagés en faveur de la transition énergétique.

UNE FEUILLE DE ROUTE FRANÇAISE POUR RÉPONDRE AUX OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le 26 avril, le ministère de la Transition écologique et solidaire et le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères ont lancé les travaux de la feuille de route pour la mise en œuvre des Objectifs de Développement Durable des Nations Unies (ODD) par la France sous l'égide d'un Comité de pilotage de haut niveau. Cette feuille de route a pour vocation de remplacer la stratégie développement

durable et fixera **un cap environnemental, social et sociétal à l'action des acteurs publics et économiques d'ici 2030**. 300 participants ont été réunis, dont la CPME, en 26 groupes de travail. Cette feuille de route pourra aussi être utilisée pour **guider l'action du gouvernement dans des forums internationaux** comme le G7, que la France présidera en 2019.

“ Le Global Compact France est le relais français du Global Compact des Nations Unies, mouvement d'entreprises engagées en faveur du développement durable. Nous représentons plus de 1 000 entreprises dont une majorité de TPE-PME. Depuis 2016, notre Tour de France PME, en lien avec la CPME, nous fait aller à la rencontre de TPE-PME mobilisées, pour mettre leurs pratiques en lumière, les inspirer par l'exemple et identifier leurs besoins d'accompagnement. Nous avons également pour mission de faire connaître les ODD, le nouveau vocabulaire de la RSE. Ils synthétisent l'ensemble des enjeux auxquels le monde doit faire face : travail décent, consommation responsable, préservation des écosystèmes... Autant d'attentes que clients, partenaires et pouvoirs publics expriment vis-à-vis de l'entreprise d'aujourd'hui.

Toute entreprise peut nous rejoindre dans ce mouvement.

www.globalcompact-france.org ”

Fella Imalhayene,
Déléguée Générale Global Compact France



Des principes du Global Compact aux ODD



- | | | |
|--|--|--|
| 1 • Pas de pauvreté ■■■ | 9 • Industrie, innovation et infrastructure ■■ | 16 • Paix, justice et institutions efficaces ■■■■ |
| 2 • Faim « zéro » ■■ | 10 • Inégalités réduites ■■■■ | 17 • Partenariats pour la réalisation des objectifs ■■■■ |
| 3 • Bonne santé et bien-être ■■■■ | 11 • Villes et communautés durables ■■ | |
| 4 • Éducation de qualité ■ | 12 • Consommation et production responsables ■ | |
| 5 • Égalité entre les sexes ■■ | 13 • Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques ■ | |
| 6 • Eau propre et assainissement ■■ | 14 • Vie aquatique ■ | |
| 7 • Énergie propre et d'un coût abordable ■■ | 15 • Vie terrestre ■ | |
| 8 • Travail décent et croissance économique ■■ | | |

- Droits de l'Homme
- Normes internationales du travail
- Environnement
- Lutte contre la corruption

PERFORMANCE ÉCONOMIQUE

POUR UNE FISCALITÉ INCITATIVE

Hausse de la taxe carbone, rattrapage essence-diesel ou fiscalité du gazole non routier... 2018 devait être l'année de la fiscalité verte ! Il a fallu attendre le mouvement des gilets jaunes pour que le gouvernement suspende ou annule certaines de ces mesures. La CPME avait pourtant alerté le Premier ministre et le ministre de la Transition écologique et solidaire sur les conséquences négatives pour les TPE-PME, commerçants et artisans, de l'augmentation brutale de la fiscalité environnementale.

En 2018, la CPME a rappelé dans les différentes instances traitant de fiscalité écologique (Comité pour l'Économie Verte et Conseil National de la Transition Écologique), l'importance de **baissier le taux de prélèvement obligatoire qui s'élevait, en 2017, à 46,2%¹ du PIB français.**

Aussi l'action de la CPME sur le projet de loi de finances pour 2019 a-t-elle principalement porté sur les **effets catastrophiques qu'aurait une augmentation immédiate de la fiscalité** sur le gazole non routier et une hausse progressive de la TGAP (taxe générale sur les activités polluantes) déchets.



“ La fin d'année 2018 a été marquée par une forte actualité concernant la fiscalité environnementale. Plusieurs dispositions de la loi de finances 2019 impactaient directement les entreprises du recyclage qui se sont mobilisées notamment par le biais de la CPME. En premier lieu, la trajectoire de la TGAP déchets a été réévaluée à la hausse à partir de 2021, ce que nous avons salué. Sur cette base, **nous avons travaillé avec la CPME le volet réellement incitatif de cette taxe afin de la rendre cohérente d'un point de vue économique et environnemental.** Le deuxième axe de mobilisation concernait la suppression du taux réduit TICPE² sur le gazole non routier (GNR) qui touchait l'ensemble des secteurs industriels. Si cette mesure est justifiée d'un point de vue environnemental, nous déplorons **le caractère brutal de son entrée en vigueur ne permettant pas aux entreprises d'avoir une visibilité économique suffisante.** ”

Jean-Philippe Carpentier, Président de la Fédération Professionnelle des Entreprises de Recyclage (FEDEREC)



Propositions CPME satisfaites

- Suspension de 3 mesures :
 - la hausse de la taxe carbone
 - la convergence de la fiscalité du diesel avec celle de l'essence
 - la suppression de l'exonération de la TICPE² sur le gazole non routier
- Instauration d'un tarif réduit de TGAP pour les déchets ayant fait l'objet d'un refus de tri de la part des centres de tri performants



1. Source : chiffre 2017, selon le dernier rapport de l'OCDE.

2. TICPE : taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques.

L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE, ENTRE BON SENS ET INQUIÉTUDES

Fin 2017, Brune Poirson, secrétaire d'État auprès du ministre de la Transition écologique et solidaire a lancé les travaux de la Feuille de route Économie circulaire (FREC) devant permettre de « passer d'un modèle économique linéaire (extraire, produire, consommer, jeter) à un modèle circulaire qui intégrera l'ensemble du cycle de vie des produits, de leur éco-conception à la gestion des déchets en passant bien évidemment par leur consommation en limitant les gaspillages³ ».

En 2018, la CPME a contribué à la rédaction de cette feuille de route dans l'unique préoccupation de l'intérêt des TPE-PME, **en défendant une économie circulaire opérationnelle**

et pragmatique via une diminution des consommations d'énergie et de matières premières. Cette idée de bon sens qui permettra d'avoir des résultats immédiats et très rentables a été retenue. Mais des inquiétudes perdurent. Tant qu'un accompagnement vers des solutions moins énergivores et moins consommatrices de matières premières ne sera pas mis en place, il est à craindre que les dispositions de la FREC soient avant tout coûteuses et impactent négativement la compétitivité française. Lors de l'examen du projet de loi au Parlement, la Confédération rappellera la nécessité **d'évaluer chacune de ces dispositions à travers le prisme de la compétitivité des entreprises et du pouvoir d'achat des ménages.**

3. Brune Poirson, le 24 octobre 2017.

Alerte sur les 5 propositions du candidat Macron

- Renforcer la lutte contre l'obsolescence programmée.
- Viser « 100% de plastique recyclé sur tout le territoire » d'ici 2025.
- Faire figurer sur les emballages des indications pour faciliter le tri.
- Étendre le système de bonus-malus sur l'écocontribution.
- Généraliser les engagements volontaires de lutte contre le gaspillage alimentaire.



“ L'économie circulaire est une des préoccupations les plus importantes des entreprises adhérentes à la FNSA puisqu'elles ont en charge une mission de salubrité publique, essentiellement basée sur l'entretien des réseaux de distribution d'eau potable et de collecte des eaux usées et pluviales. 2018 a permis à la FNSA d'appuyer, les mesures proposées par la CPME dans le cadre de l'économie circulaire comme source de compétitivité. Dans ce sens, **la FNSA a mené une réflexion approfondie sur la REP (Responsabilité élargie du Producteur) avec pour objectif la protection des rôles de chacun des acteurs du déchet** et notamment le nôtre, celui de collecteur de déchets liquides auprès de nos clients. Il est ainsi fondamental de conserver et d'alimenter le lien entre la FNSA et la CPME afin de poursuivre les objectifs ciblés de l'économie circulaire par des actions pertinentes et favorisant la compétitivité des entreprises françaises. ”

Yann Madeline, Président de la Fédération Nationale des Syndicats de l'Assainissement et de la Maintenance Industrielle (FNSA)



LES PROPOSITIONS DE LA CPME

ÉCONOMIE CIRCULAIRE : PENSER GLOBAL – AGIR LOCAL

La CPME présente 9 mesures permettant de répondre à ces défis : **une économie circulaire source de compétitivité**. Elles doivent permettre de cibler les financements vers les actions pertinentes, d'assurer une concurrence loyale entre les acteurs économiques et d'impulser une dynamique d'innovation au cœur des TPE-PME !

Objectifs de la CPME pour la Feuille de route Économie circulaire



Assurer la compétitivité des PME

Grâce à une approche sectorielle, faire de la Feuille de route Économie circulaire un catalyseur de compétitivité.



Soutenir l'impulsion territoriale

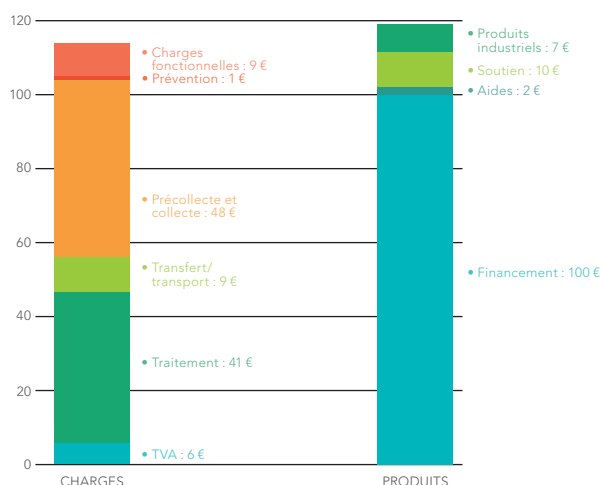
La dynamique territoriale est le vecteur indispensable à l'atteinte des objectifs en matière d'économie circulaire.



Anticiper les enjeux de demain

Les perspectives de progrès doivent être concrétisées par l'exploration de nouveaux *business models*.

Financement des déchets : un bilan excédentaire au profit des collectivités territoriales



Taux de couverture des charges 104 %

(Source : ADEME)

L'économie circulaire ne doit pas être le prétexte à une augmentation de la fiscalité mais à une augmentation de la compétitivité !

Part des prélèvements obligatoires dans le PIB



La France est 2^{ème} des pays de l'OCDE avec un taux supérieur de 11 points à la moyenne de l'OCDE.

Lutter contre le gaspillage dans les PME



60 000 €

d'économies possibles par an et par entreprise

(Source : ADEME)

LES 9 PROPOSITIONS DE LA CPME

1. Réduire le coût de la gestion des déchets

- Optimiser les dépenses et les investissements des collectivités territoriales en fonction des besoins
- Réduire de 40 % le montant de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) pour les entreprises utilisant un service privé d'enlèvement des déchets

2. Instaurer une concurrence loyale entre les acteurs

- Limiter l'écart de traitement entre l'économie sociale et solidaire et l'économie traditionnelle
- Définir clairement les attributions incombant au Service public de Gestion des Déchets (SPGD) et au service privé

3. Conserver la diversité des REP sans les démultiplier

- Ne pas généraliser les REP à l'ensemble des produits
- Assurer la concurrence des éco-organismes et garantir la liberté d'organisation des producteurs

FINANCER ET SÉCURISER L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

11 MDS €

le coût du SPGD

+ 6,5 % PAR AN

l'augmentation du coût du SPGD

(Source : Inspection générale des finances)

4. Producteurs

- Valoriser la confiance des consommateurs dans les TPE-PME en soutenant les efforts d'éco-conception, de qualité...
- Étudier la pertinence des mécanismes incitatifs et lever les freins technico-économiques à l'incorporation de matières premières recyclées

5. État et collectivités territoriales

- Intensifier les contrôles des vendeurs sur internet basés à l'étranger : paiement des éco-contributions...
- Accompagner et encourager l'accès des TPE-PME à la commande publique grâce aux achats responsables
- Uniformiser les consignes de tri des déchets dans les lieux publics (gare, aéroport...) pour augmenter le recyclage

6. Consommateurs

- Limiter et rationaliser le déploiement des informations environnementales sur les produits pour les rendre lisibles
- Sensibiliser les consommateurs sur les informations existantes lors d'un achat et sur le bon usage des produits



L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE : UNE RESPONSABILITÉ PARTAGÉE

78 %

des Français ont confiance dans les PME

(Source : baromètre 2019 Cevipof)

7. Déployer les initiatives innovantes d'accompagnement

- Lutter contre le gaspillage matière dans les entreprises en amplifiant l'opération "TPE-PME gagnantes sur tous les coûts"
- Accompagner l'adaptation au changement dans les TPE-PME : sensibilisation, information, formation

8. Étudier les bénéfices de l'économie de fonctionnalité

- Évaluer les opportunités et les limites de l'économie de la fonctionnalité par secteur
- Lancer une expérimentation des gains économiques et environnementaux de la mise en place de l'économie de fonctionnalité pour 50 TPE-PME avec l'ADEME

9. Accompagner l'écologie industrielle et territoriale

- Faire des régions et de l'ADEME les porteurs de l'écologie industrielle et territoriale en partenariat avec les secteurs
- Promouvoir l'écologie industrielle et territoriale comme moteur de la compétitivité et de la réindustrialisation (PIA3...)

INNOVER POUR L'ÉCONOMIE DE DEMAIN

2,85 MILLIONS T/AN

de matières économisées si l'opération "TPE-PME gagnantes sur tous les coûts" était généralisée

(Source : ADEME / Extrapolation CPME)

Le statut de déchets

La simplification de la procédure de sortie du statut de déchets fait partie des demandes récurrentes de la CPME. **L'arrêté du 11 décembre 2018 permet à l'exploitant d'une installation de faire sortir du statut de déchets des objets et produits chimiques ayant fait l'objet d'une préparation nettoyage et/ou réparation en vue de leur réutilisation.** Il s'agit par exemple des cartouches d'impression, des emballages, des pneumatiques, des textiles, des éléments d'ameublement.

Cette mesure s'ajoute au décret n° 2018-901 du 22 octobre 2018 venu simplifier la procédure de sortie du statut de déchets en supprimant l'étape de la commission consultative compétente en la matière.



137

C'est le nombre de directives qui ont fait l'objet d'au moins un écart de transposition

(Source : inventaire mission inter-inspections (IGAS, IGA, CGEDD, IGF, CGE, CGAAER), avril 2018)



LA FRANCE, CHAMPIONNE DE LA SUR-TRANSPPOSITION

Le 1^{er} mai 2017, on recensait 1 078 directives européennes, engendrant un important travail législatif de transposition.

La France est un État-membre connu pour transposer plus strictement que demandé les engagements européens. Habitude qui est souvent dénoncée par les acteurs économiques. En matière d'environnement, c'est par exemple l'obligation d'être soumis au régime des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) ou Installations, Ouvrages, Travaux et Aménagements (IOTA) pour la sortie du statut de déchets, alors que la directive européenne précise seulement que « les États-membres prennent les mesures appropriées ».

Dans le cadre du projet de loi sur-transposition de directives européennes en droit français, la CPME a proposé de simplifier la réglementation française pour qu'il soit possible de sortir du statut de déchets, sans être une ICPE ou une IOTA, en limitant cette exception à deux catégories de déchets : les déchets inertes et les déchets non dangereux. Le but est de garantir un niveau élevé de protection de l'environnement et de la santé humaine pour les déchets dangereux.

Le travail de la CPME continuera en 2019 en veillant à ce que les transpositions de directives ne pénalisent pas les entreprises françaises par rapport à leurs concurrents européens.



“ Le SNEFID avait déjà attiré l'attention sur les contraintes administratives, de plus en plus lourdes, qui pèsent sur ses adhérents et qui sont disproportionnées par rapport aux enjeux environnementaux de leurs activités.

La mise en application de la directive relative aux émissions industrielles, appelée directive IED, a en effet suscité beaucoup d'interprétations liées, en particulier, au périmètre et aux définitions de certains termes.

Alors que nos adhérents ont débuté le travail de rédaction des dossiers de réexamen suite à la publication des nouvelles « Meilleures Techniques Disponibles » (MTD) le 17 août dernier, nous ne pouvons que constater une nouvelle fois les interprétations parfois excessives des inspecteurs DREAL sur l'application de ce texte. ”

Didier Meffert, Vice-Président du Syndicat National des Entrepreneurs de la Filière Déchet (SNEFID)

PERSPECTIVES

“ Faire évoluer le positionnement des donneurs d'ordre que sont notamment les grandes entreprises à l'égard des TPE-PME. ”

Incontestablement, en 2018 la RSE est en mouvement...

La Plateforme RSE lance son expérimentation sur des labels RSE sectoriels auprès de 12 fédérations professionnelles. Avec le projet de loi PACTE, le gouvernement entend consacrer la notion d'intérêt social et de raison d'être de l'entreprise et introduire dans la législation française les entreprises à mission. **La CPME met en place l'instance paritaire de suivi de la délibération RSE et organise un forum avec le Collège des Directeurs Développement Durable (C3D), en partenariat avec Bpifrance**, intitulé « La RSE comme solution gagnante dans la relation grands groupes/PME ? ».

Sur ce sujet la CPME joue sa partition pour faire évoluer le positionnement des donneurs d'ordre que sont notamment les grandes entreprises à l'égard des TPE-PME, chaque jour plus engagées dans des démarches de RSE. **La Confédération est depuis longtemps mobilisée pour que la commande privée, mais aussi la commande publique, reconnaissent véritablement les actions vertueuses** menées par leurs fournisseurs en matière de développement durable.

Les initiatives lancées cette année nous aident à construire la relation plus équilibrée entre les grands groupes et les petites et moyennes entreprises que la CPME appelle de ses vœux. La délibération paritaire RSE a été signée dans cet esprit par les partenaires sociaux. **La valorisation des actions RSE des PME auprès des grandes entreprises et des marchés publics doit être encouragée**, pour qu'elle constitue un véritable atout concurrentiel pour les unes et une garantie de respect des exigences et de la qualité attendus par les autres.

En 2019, la **CPME a le projet de mettre en place un comité des parties prenantes**, convaincue que la RSE est pour les TPE-PME également, un outil de développement et de performance.

Guillaume de Bodard,

Président de la Commission
Environnement et Développement
Durable de la CPME



CONTACT

Sandrine Bourgogne
Secrétaire générale adjointe
sbourgogne@cpme.fr

REMERCIEMENTS

Samantha Foulon
Déléguée Générale de la FNSA

Pascale Barthomeuf-Lassire
Responsable des Affaires juridiques et fiscales de la FNHPA

Ce document, conçu par l'Agence Planète, est imprimé par Raynaud imprimeurs qui répond aux critères « Imprim'vert ».
Crédits photos : © CPME / © FNSA/ © Hugo Pagnier / © Fotolia





8, Terrasse Bellini
92806 Puteaux cedex
www.cpme.fr



LA CPME EST LA PREMIÈRE ORGANISATION
INTERPROFESSIONNELLE À ÊTRE CERTIFIÉE
ENGAGEMENT DE SERVICE QUALI'OP

